

**ASSEMBLEE GENERALE DES FEMININES**  
**Le Teil, 19 octobre 2007**

Bonsoir à toutes et tous.

Je commencerai par remercier le secteur de Le Teil en la personne de son président Monsieur Yves AUTHOUARD, les dirigeants de l'AS du Teil La Violette, Monsieur Pascal MARION, Président, les bénévoles de la société, Mme Elodie COSTE-MORLA, responsable du secteur de Le Teil, pour l'accueil qui nous est réservé et pour les installations mises à notre disposition.

Je remercie également :

- Gilles OZIL Président Départemental
- Marc VALAYER, vice-président du comité bouliste départemental et président de la commission des jeunes
- Mesdames les Responsables de Secteur : Muriel ANZORAS, Christelle GINOUX-ASTIER, Nicole DUPIN
- Alain DELICHERE, Président du secteur d'Aubenas
- Georges JARJAT, Président du secteur de Privas
- Alain DUPIN, Président du secteur Tournon
- Jérôme BARTOLOZZI, représentant la Commission Arbitres de l'Ardèche
- Maurice QUINQUETON, responsable communication CBD Ardèche

Sont excusés :

- Maurice VOCANSON, vice président délégué Rhône-Alpes
- Gilbert CHAIZE, président Secteur Annonay
- Bertrand DUMOULIN, président de la Commission des arbitres
- Marcel GINESTE, Trésorier du CBD
- André THOMAS et Nicole REY, secteur de Joyeuse
- Christiane SOUTEYRAS, Annonay
- Corinne PELAEZ, Privas

Remerciements aussi

- à vous toutes et tous qui me faites l'honneur de votre présence.

Une MINUTE de SILENCE pour tous nos disparus.

Je voudrais avant de commencer, vous informer de 2 démissions : Christiane Souteyras, Secteur Annonay et Corinne Pélaez, Secteur Privas. Je les remercie pour leur travail ces dernières années.

Christiane est remplacée sur le Secteur d'Annonay par Sandra Chopard, également Présidente de l'AS de St Cyr, nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous.

Pour le Secteur de Privas, je demanderai à toutes les féminines et à Georges Jarjat, Président de ce secteur, de se mobiliser pour trouver une remplaçante à Corinne.

Licences : au 16/10/2007, 281 licences féminines en Ardèche, 260 adultes et 21 jeunes.

Comme vous le savez tous, je n'ai plus de fonction dans la Commission Féminine, j'assume simplement l'intérim et le secrétariat administratif au fil des besoins, et je souhaite que la réunion soit dirigée par Elodie, Responsable Féminine du Secteur nous accueillant.

Je lui laisse le soin de faire le compte-rendu sportif, nous nous excusons par avance pour tous les résultats importants qui auraient pu être oubliés.

**Résultats Sportif**

✳ **FEDERAL SIMPLE à LAMASTRE :**

**FN+3** : 3 qualifiées pour le Championnat de France

Championne d'07 : Corinne PELAEZ (Privas)

S/Championne : Maryvonne VERNET (Privas)

3<sup>ème</sup> Qualifiée : Georgette CARNOZIERE (Tournon)

---

❖ FEDERAL DOUBLES à TOURNON :

FN+3 : 2 qualifiées pour le Championnat de France à Albertville

Championne d'07 : Marjorie CLEMENCON, Doriane ROYER (Annonay)

S/Championne d'07 : Sandra CHOPARD, Karine BATAILLARD, Magalie TRACOULAT (Annonay).

Pour ce même championnat de France, sont qualifiées aux points par leurs résultats aux concours qualificatifs : Maryvonne VERNET, Arlette COSTE, Vanessa VERNET.

F4 + 3 : 1 qualifiée pour le Championnat de France

Championne d'07 : Julie et Lydie BOSC (Tournon).

❖ FEDERAL TRIPLES à Vals les Bains : 2 qualifiées pour le Championnat de France à Mâcon

S/Championne d'07 : Corinne PELAEZ, Arlette COSTE, Colette MARTIN (Privas) .

Championne d'07 : Corinne, Lydie et Julie BOSC (Tournon).

★ **JEUNES: L'Assemblée Générale des Jeunes aura lieu le 26 Octobre à Tournon, je pense que Marc Valayer Président des Jeunes a préparé le bilan sportif de la Saison, il peut peut-être nous dire dès à présent si des cadettes et minimes ont obtenu de grands résultats la saison passée.**

Elodie COSTE, Lamastre et Clotilde ESCOFFIER, Annonay ont représenté l'Ardèche aux Championnats de France Combiné et Simple.

❖ CLUBS SPORTIFS :

Saison 2007/2008, les joueuses du Club Annonay 07 évolueront en FN1 comme les années précédentes. Annonay 07 est opposé à Ain, St Vulbas, Filias en Dauphiné, St Priest.

Saison 2007/2008, le club ESB des Vallées Aubenas jouera en FN2, sera opposé à St Jory et à Albi.

Bonne chance à toutes dans cette compétition.

❖ CHAMPIONNAT SECTEURS :

Saison 2006/2007, 4 équipes : Annonay, Aubenas, Lamastre, Tournon .

Finale à ALBA la Romaine :

Tournon est vainqueur d'Aubenas et devient donc Championne d'Ardèche. Cette équipe a brillamment défendu nos couleurs à Dardilly.

Saison 2007/2008, 6 équipes sont engagées, saluons l'arrivée dans la compétition d'une équipe du secteur du Teil et d'une 2<sup>ème</sup> équipe secteur Aubenas.

❖ OMNIUM :

Il s'est joué le 14 Octobre à Dardilly.

Ont joué : Magalie Tracoulat, Sandra Chopard, Adeline Gaudré, Maryvonne et Vanessa Vernet.

L'Ardèche a déclaré Forfait au Progressif, Rhône-Alpes nous ayant averti trop tard, impossible de trouver une coureuse disponible. A noter le titre de championne Rhône-Alpes de Magalie en Combiné. Bravo à toutes

Au vu de cet énuméré, on peut dire que la saison a été très riche et nous ne pouvons que nous en réjouir. Félicitations à toutes et mon souhait est que la saison qui arrive apporte autant et pourquoi pas encore plus de bons résultats.

Bonne participation des filles aux différents fédéraux, et c'est tant mieux car il faut bien comprendre que le nombre de qualifiées pour les Championnats de France dépend de la participation ; et avec une grande participation, il est plus facile d'argumenter nos demandes auprès de la Fédé et en particulier auprès de Chantal Fieujean.

**Stages Féminins :**

- 2 journées de stage avaient été organisés à la demande de la Commission par Antony STANCO, CTSD Ardèche, les 26 février et 25 Mars 2006. Réussite totale de ces journées et un suivi avait été souhaité.

- Le souci majeur était de trouver des dates, mais cela semble se régler puisque Tony ayant un peu plus de temps libre a d'ores et déjà arrêté le 13 Avril 2008 (sous réserve) pour les secteurs Nord (Annonay, Tournon et Lamastre) et nous cherchons une date libre pour le secteur Sud (Aubenas, Le Teil, Privas).
- 

### **Trésorerie :**

La Commission Féminine a sa propre trésorerie. Je remercie Marcel Gineste, trésorier du CBD, qui s'occupe du poste « féminines » à la trésorerie du CBD. Le compte est alimenté par le Comité.

Il s'agit en fait d'un compte de fonctionnement, vous retrouverez le détail des recettes et dépenses dans le livret Congrès 2007.

---

### **Quelques infos règlement :**

Le document ci-après m'a été transmis par Bertrand Dumoulin et concerne les principales modifs, toutes catégories confondues, j'en ai fait quelques copies pour vos responsables de secteur qui pourront vous renseigner si besoin est.

---

<p style="text-align: center;"><b>PRINCIPALES MODIFICATIONS DE LA REGLEMENTATION SPORTIVE AU 15/09/2007</b></p>
---

#### **1. Points de classification attribués obligatoirement :**

Les points individuels sont attribués à la partie jouée et gagnée.

Les arbitres (ou Présidents d'AS si le concours n'est pas arbitré) indiquent le nombre effectif de victoires. (Retour aux dispositions de la saison 2005-2006)

**Rappels :** Les victoires « d'office » ou par forfait de l'équipe adverse ne sont pas comptabilisées.

Dans les concours par poules, la sortie des poules (1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> de poule) correspond à **1 victoire.**

#### **2. Concernant les équipes « Double » en DIVISION NATIONALE :**

- **Les doubles identifiés :**

Constitués de 2 ou 3 joueurs, ils sont issus des quadrettes constituées de 5 ou 6 joueurs. **Tous les joueurs** d'une quadrette constituée participent à la formation des Doubles identifiés.

Ils s'affrontent lors de concours « National Doubles ».

Les 16 équipes les mieux classées disputent le championnat de France « National Elite Double ».

Les 16 suivantes sont qualifiées directement pour le championnat de France « National Double ». Les autres doivent passer par les Fédéraux pour se qualifier à ce championnat.

- **Les doubles déclarés :**

Formés par au moins 2 joueurs de Division Nationale de la même ASB/ESB, n'appartenant pas à des quadrettes constituées, ils doivent être déclarés en début de saison sportive. **SEULES LES EQUIPES DECLAREES PEUVENT PARTICIPER AUX FEDERAUX.**

- Un élément d'un Double déclaré peut participer, en tant que joker, avec une Quadrette constituée de la même ASB/ESB.
-

3. **Pour toutes les catégories adultes et tous les types de compétition (sauf le championnat de France Double 18-23) :**

**On peut jouer :**

- à 5 en quadrette
- à 4 en triple
- à 3 en double

Attention, pour les équipes qui évoluent avec la structure minimum dans les compétitions des groupes **PROMOTION et PROPAGANDE** un remplacement **définitif**, sans justification, est possible entre 2 parties. **(Ne concerne pas les Officiels – Qualificatifs et Fédéraux-)**

Le remplaçant et le remplacé prennent les points qu'ils ont respectivement acquis.

4. **Deux joueurs de Division Nationale sont admis dans le championnat de France 18-23**

5. **Epreuves d'appui du Championnat des CFB :**

Un nouveau document a été élaboré

6. **LES FEMININES**

Elles prennent des points :

- Dans les compétitions traditionnelles Féminines
- Dans les compétitions masculines en équipe homogène féminine

Une pondération est appliquée pour les points obtenus dans les compétitions masculines en équipe non homogène.

7. **LES CADETTES**

Dans les compétitions **adultes féminines**, si la réglementation autorise leur présence, elles sont assimilées :

- Nationale F pour les Cadettes qui figurent sur la liste « Haut Niveau » de la FFSB
- F3 pour les autres cadettes.

Bertrand D. Septembre 2007

---

En résumé pour les féminines :

- Fédéral Triple : 2 joueuses N maxi, le remplacement est autorisé.
- Les compétitions organisées par poules, sortie de poule équivaut à 1 victoire , points à la partie jouée et gagnée, dès la 1<sup>ère</sup> partie.
- Concours féminins Propagande : le haut obligatoire dès le début de la compétition
- La règle du handicap s'applique dans toutes les compétitions traditionnelles auxquelles elles participent (y compris officiels féminins)
- Pour les concours qualificatifs féminins, la composition d'équipe doit être au niveau du secteur, comme pour les fédéraux (équipe qualifiable). Une grille des possibilités de formation d'équipe pour les Championnat de France et Concours qualificatifs a été créée, là aussi vos responsables de Secteur pourront vous la transmettre à votre demande.

Je voudrais aussi en aparté faire la liste des concours féminins en Ardèche : 6 concours organisés, bien souvent incomplets (mot d'ordre : participez !) et 2 concours qualificatifs auxquels je vous invite à vous inscrire.

Avant de passer aux questions diverses, je voudrais vous rappeler que 2008 est une année d'élections, dans les AS, Secteurs, et Comités. La Commission Féminine n'a plus de Responsable sur le Secteur de Privas, et plus grave encore, n'a plus de Présidente ou Président. Il devient urgent de trouver, j'aiderai et assisterai si besoin est, et dans la mesure de mes connaissances, la personne qui voudra bien donner un peu de son temps, il reste une année de tutorat, en 2008, je pose définitivement mon tablier de « patronne » des filles de l'Ardèche.

---

Questions Diverses :

Intervention de Sandra Chopard, Secteur Annonay, concernant l'Omnium Rhône-Alpes, il serait judicieux de composer l'équipe de 6 joueuses par anticipation, idée retenue.

Demande de sa part à Gilles OZIL Président CBD de disposer de tenues complètes CBD Ardèche lors de manifestations telles que l'Omnium ou le Championnat AS Rhône-Alpes.

Remarque sur les Concours Qualificatifs : il est difficile voire impossible pour nos joueuses de catégorie N et N+3 d'obtenir des places à ces concours, la liste circulant avant même que nos joueuses aient leur catégorisation.....

A l'unanimité, la nouvelle formule pour le Championnat de F Doubles, mélangeant les catégories : N+3, 4+3... est une erreur qui coûte davantage que cela ne rapporte de joueuses. Les instances dirigeantes, qui prennent ce genre de décision, devraient demander l'avis de la base.

Je vous remercie de votre attention, de l'intérêt que vous portez au Sport Boules Féminin, je voudrais donner le mot de la fin à :

- Gilles Ozil, Président Départemental
- Yves Authouard, Président Secteur Le Teil

et vous convier à l'apéritif offert par le secteur du Teil que je remercie.

---

**REGLEMENT Championnat Féminin par Secteur**

Principe de l'opération : chaque département organise des éliminatoires par poules de 3, 4 ou 5 équipes, rencontres en aller-retour avec classement.

A l'issue des poules, 1/2 finales et finale départementale amenant 1 équipe au Championnat Régional Rhône-Alpes.

☞ Contenu des épreuves :

Le contenu d'un match est le suivant :

- 1<sup>er</sup> Tour : 1 Triple, 1 Double, 1 simple (chaque épreuve à 2 points)
- 2<sup>ème</sup> Tour : 3 points, 3 tirs
- 3<sup>ème</sup> Tour : idem au 1<sup>er</sup>.

TOTAL de points pour 1 match : 18 points, le match nul est admis

☞ Règlement :

- Pas de joueuse de catégorie Nationale
- Une joueuse de club sportif peut participer
- 2 joueuses de 4<sup>ème</sup> division au minimum par équipe sur le terrain à chaque tour
- Une cadette ne remplace pas une 4<sup>ème</sup> division.
- Règlement homogène pour l'ensemble des CBD

☞ Financement :

- Phases éliminatoires : aide du comité régional pour les déplacements ; cette année le comité Rhône-Alpes, qui a eu le budget pour l'Ardèche mi-avril, nous a crédité de la somme de 780 €. Cette somme est répercutée rétroactivement et est partagée à sommes égales au nombre d'équipes qui vont participer à ce championnat.

Octobre 2007, chaque équipe participante a reçu 150 € pour aider aux frais d'organisation des rencontres.

- Finale départementale : à charge du CBD (repas, coupes) + ½ finale.
- Finale régionale : à charge du Rhône-Alpes

Cette saison, ce championnat est bien sûr reconduit.

6 équipes participantes : Annonay : 1 ; Aubenas : 2 ; Lamastre : 1 ; Le Teil : 1 ; Tournon : 1,

---